

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°12 congés et passages

n°12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 novembre 1919

Numéro JO

n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro

30 novembre 1919

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de 3 mois et un passage pour la France sont accordés à M. Rondeau, Juge-Président au tribunal civil de Djibouti. Un passage de retour est également accordé à M. Rondeau.